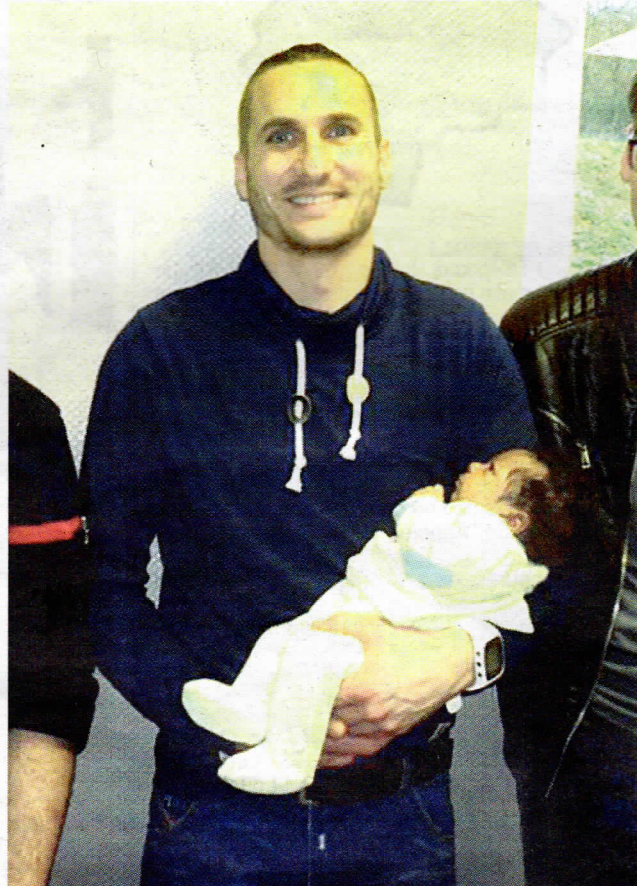


BERTHECOURT/NOAILLES

Deux naissances à domicile en quinze jours à Noailles puis à Berthecourt



Gabriel et Léo sont deux petits garçon nés à quelques semaines d'intervalle mais à domicile. L'un réside à Noailles et le second à Berthecourt. C'est une belle expérience pour les soldats du feu. (Photo : Sdis60)

Bienvenue à Gabriel et Léo ! C'est avec ce message simple et d'une grande sincérité que le Sdis de l'Oise a relayé la naissance de deux bébés de l'Oise. Ceux-ci présentaient la particularité d'être nés à

quelques kilomètres de distance et à quelques jours. L'un à Noailles et le second à Berthecourt. Une très belle histoire en effet pour les familles mais aussi pour les pompiers appelés sur les lieux.

Les sapeurs-pompiers, avec plus de 60000 interventions par an, doivent faire face à de nombreuses situations. «Mais, il est des fois où les sorties comblent les intervenants de bonheur», assurent-on au

Service départemental. C'est qu'en effet, c'est presque à l'identique que la situation de naissance s'est répétée sur le territoire. C'est à Noailles et Berthecourt que les pompiers ont dû intervenir. Le 15 janvier

dernier à Noailles, les sapeurs-pompiers ont procédé à un accouchement à domicile, qui a vu naître le petit Gabriel. Le 24 février, c'est à Berthecourt que ces mêmes professionnels et volontaires sont intervenus pour

assister la naissance du petit Léo. Lui, est né dans le véhicule (VSAV). Voici en effet, un bien beau souvenir pour les soldats du feu. De quoi marquer une carrière mais des plus agréablement qui soit.

NOAILLES

GPA : J.-F. Mancel en appelle au ministre de la justice

Le débat sur la gestation pour autrui n'a pas fini de faire couler de l'encre et déchaîner les passions. Le député Jean-François Mancel, député de la seconde circonscription a toujours adopté la même position vis à vis de cette possibilité de pratique et une fois encore, il en appelle au ministre de la justice d'engager une action immédiate pour une interdiction universelle de la gestation pour autrui autrement et communément appelée la GPA.

Dans ce courrier, Jean-François Mancel a rappelé au garde des sceaux, ministre de la justice l'urgence, pour le pays, de prendre l'initiative d'engager toutes les démarches nécessaires, auprès des instances internationales compétentes, pour obtenir l'interdiction universelle de la gestation pour autrui.

«En effet, la gestation pour autrui, contrat par lequel une femme accepte de porter un enfant pour quelqu'un d'autre, puis de l'abandonner à la naissance pour le remettre à ses cocontractants, est interdite en droit français, car contraire aux principes intangibles d'indisponibilité et d'inviolabilité du corps humain. Pourtant, une nouvelle jurisprudence apparaît aux termes de laquelle la convention de gestation pour



Jean-François Mancel ne lâche pas le morceau sur le lourd dossier de la GPA. (D. R.)

autrui, considérée comme nulle en droit français, ne fait pas obstacle à la transcription de l'acte de naissance d'un enfant né à l'étranger issu d'une telle convention», assure le député.

Et pour l'élus : «dès lors, autoriser la transcription automatique des actes étrangers équivaudrait à accepter et normaliser la gestation pour autrui sur notre territoire. Aussi,

est-il primordial d'empêcher ce contournement de la loi nationale en demandant l'interdiction universelle de la maternité de substitution, comme est interdite la vente d'enfant».

Jean François Mancel a donc demandé au ministre de la justice de lui préciser s'il entend œuvrer en ce sens et dans quel délai.

SAINTE GENEVIÈVE

L'artiste en résidence se penche sur la Grande Guerre

La Bibliothèque Municipale de Sainte Geneviève accueille à nouveau un auteur en résidence. Cette fois-ci il s'agit d'un scénariste et dessinateur de la BD, Nicolas Juncker.

Dans le cadre des commémoration de la Grande Guerre, il travaillera avec les participants sur la thématique du front et du poilu.

Nicolas Juncker est un auteur français de bande dessinée. Après des études d'histoire, il travaille actuellement au conservatoire des Arts de Saint-Quentin-en-Yvelines. Sa première bande dessinée est Le Front.

Nicolas Juncker est né en 1973. Après avoir effectué des études d'histoire, il devient dessinateur de presse puis professeur de bande dessinée au conservatoire des Arts de Saint-Quentin en Yvelines et d'Ivry-sur-Seine où il donne encore des cours.

Il signe en 2003 chez Treize Étrange sa première bande dessinée Le Front. En 2005 paraît Malet et en 2008 D'Artagnan, Journal d'un Cadet.

En 2009, toujours chez Treize Étrange, il commence la série Immérgés, un huis clos dans un sous-marin allemand qui a reçu le "Prix du Vent du Large" 2010 du Salon du Livre de Mer de l'île de Noirmoutier.



Nicolas Juncker est un auteur de bande dessinée et s'est spécialisé dans la grande guerre. Il est actuellement en résidence à la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

Se souvenir de la guerre, pour écrire et dessiner la paix
Les ateliers auront lieu les mercredis matin à la bibliothèque ce mercredi 9 mars de 9h30-

11h30. Une autre rencontre est prévue le 30 mars.
Cette animation est gratuite, sur inscription au 03 44 05 11 78.